

Bonnelles

Bonnelles : 4100

- ✚ Du nom d'une partie de la forêt de la Vecquée, le Banselve ou Bois du Ban. Ban : sous l'ancien régime, Seraing était le siège d'une juridiction composée d'un mayeur et d'échevins, nommés par le Prince-Evêque. Cette juridiction exerçait la basse justice, c'est-à-dire les affaires peu importantes, sur un district dit « Ban de Seraing », qui couvrait les communes de Bonnelles, Jemeppe et Seraing, lesquelles conservèrent une communauté de droits sur la forêt indivise de la Vecquée.
- ✚ Boncellois.
- ✚ Le village est né du défrichement du « Bois de l'Evêque » (réservé à l'Evêque), partie détachée de la Vecquée et voisine du « Banselve », altitude entre 200 et 270 m.
- ✚ N.63, N.663.
- ✚ Superficie : 379 ha.
- ✚ Nombre d'habitants : +/- 5 000

Historique

Le nom, qui apparaît dès le 10^e siècle, évolue de « del ban selve » à « Bonnelles » en passant par le « Ban-selve », « Ban-Celle », « Banselle » et Bonnelles. Le village s'est développé au début du 16^e siècle. La plus ancienne citation connue du toponyme actuel figure, en 1546, dans les chartes de la collégiale de Saint-Jean l'Evangeliste à Liège sous la forme de « aux Bonnelles ». Ce fut dans une partie voisine du bois réservé à l'Evêque, que s'ouvrit le défrichement sur lequel allait se créer Bonnelles.

Le village fut longtemps une dépendance de Seraing. Ressortissant de sa Cour de justice, Bonnelles en était la dixième escadre (division administrative). Comme Seraing, il relevait directement du Prince-Evêque à Laurent Arnold, seigneur des Brassines.

Le **Fort de Bonnelles**, construit à la fin du 19^e siècle par l'ingénieur militaire Brialmont, restauré et agrandi dans les années 30, faisait partie de la ceinture des forts de Liège. Il résista vaillamment aux attaques allemandes d'août 1914 et mai 1940. Deux fois pris d'assaut, il ne s'est jamais rendu.

A Voir

- ✚ La poterne d'accès et la tour d'aération du **Fort de Bonnelles**, seul vestige visible.
- ✚ A la limite sud-est du territoire, à l'orée de la forêt et en bordure de la route du Condroz, une borne frontière, haute d'environ 50 cm et de section rectangulaire. Sur la face sud, elle porte un grand P et sur la face nord, une mitre épiscopale surmontée d'un F gravé. Cette borne, placée sous le règne du Prince Ferdinand de Bavière, marquait la limite entre la seigneurie de Plainevaux, dépendante de l'abbaye de Stavelot, et la communauté de Seraing, qui relevait de la mense épiscopale de Liège.